

**INTERNAT SAINT-JOSEPH**

*1 boulevard de la Marne*  
89015 AUXERRE CEDEX

## **Informations pour les internes**

*Année Scolaire 2019/2020*

- Le règlement de l'INTERNAT sera remis aux pensionnaires, le jour de la rentrée, en trois exemplaires qui devront être signés conjointement par l'élève et par ses parents.
- Pour le TROUSSEAU, apporter : alèse, couette ou drap + drap housse (80/90 cm) et enveloppe de traversin (à changer régulièrement).
- Les chambres n'étant pas fermées à clé, il est recommandé de ne pas y laisser d'objets de valeur ou d'argent. ***L'établissement ne sera pas tenu pour responsable en cas de vol (prévoir un cadenas pour l'armoire).***
- Une caution de 200€ (150€ pour la chambre, 50€ pour les espaces communs) est demandée aux parents en début d'année, toute détérioration de matériel fera l'objet d'une facture adressée aux parents.
- Les élèves internes quittent l'établissement le VENDREDI soir à 17h10 et reviennent à l'internat le DIMANCHE soir entre 20h et 21h au plus tard, ou le LUNDI matin entre 7h20 et 7h30. Un car assure la liaison Saint-Joseph – gare de Laroche-Migennes le vendredi soir. Un véhicule se tiendra en gare d'AUXERRE, le dimanche soir, à l'arrivée de l'autorail vers 20h. Les internes doivent rejoindre l'internat sitôt que la navette les aura déposés devant l'établissement.
- **L'accès à l'internat s'effectue par le portail de l'établissement situé rue de Montois**, face au parking de la ZAC